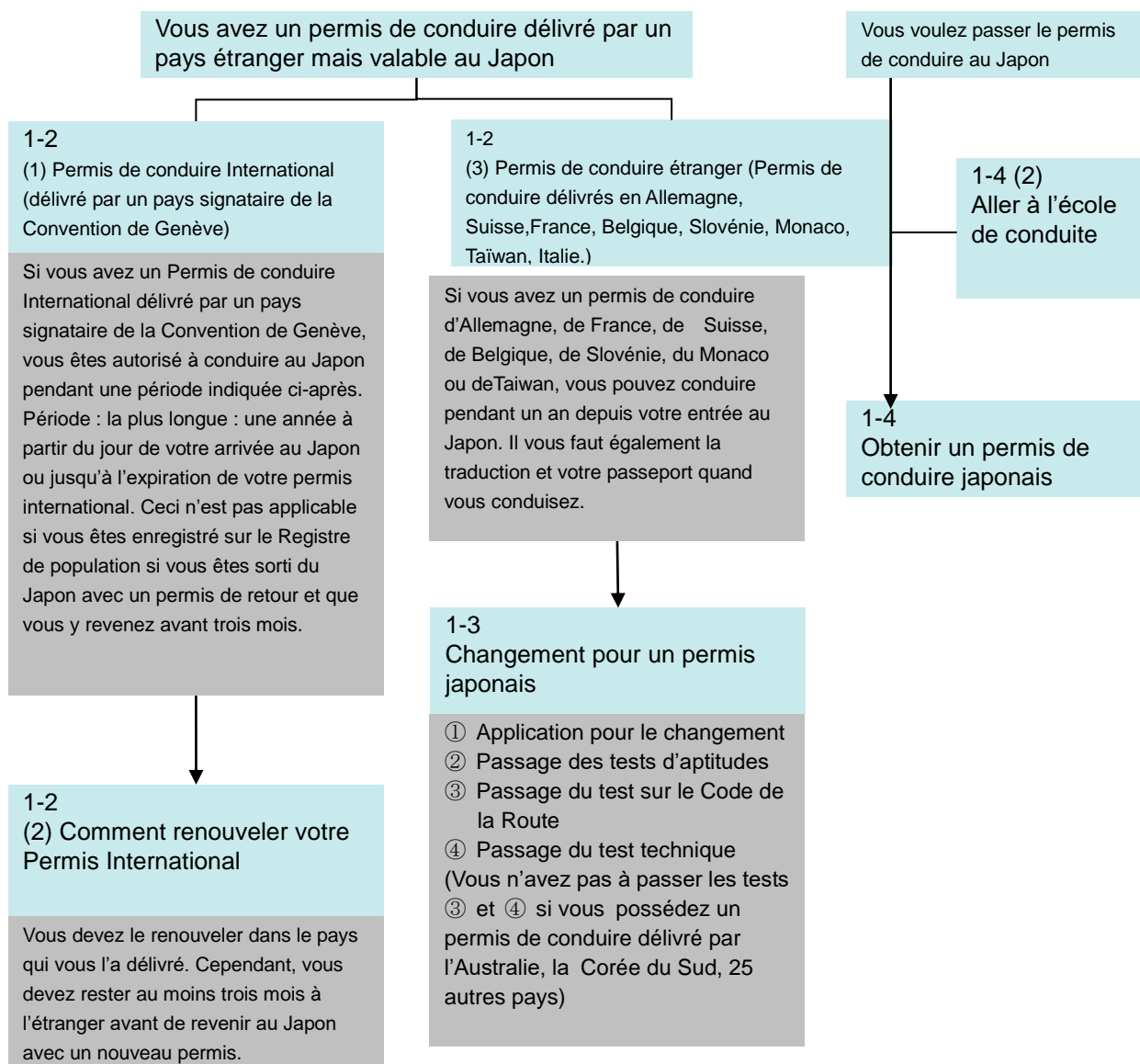




Si vous voulez conduire une automobile au Japon





Dans cette page, on vous explique le permis de conduire, l'inscription, le code de la route et la situation des accidents de la route dont l'information est nécessaire si vous voulez acquérir ou conduire une voiture, une moto ou un vélo au Japon.

1 Permis de conduire (*Unten Menkyosho*)

1-1 Pour conduire une voiture au Japon

Pour conduire une voiture, une moto ou un vélomoteur au Japon, il est nécessaire d'avoir un permis de conduire, et vous devez avoir ce permis avec vous lorsque vous conduisez. Voici les permis qui vous permettent de conduire au Japon.

● Permis de conduire valables au Japon

- | |
|---|
| - Permis de conduire obtenu au Japon |
| - Permis de conduire issus par les états-membres de la convention de Genève |
| - permis de conduire étrangers (issus par les gouvernements allemand, français et Suisse) |



1 Permis de conduire (Unten Menkyosho)

1-2 Permis de conduire international et permis de conduire étranger

(1) Permis de conduire international

Si vous êtes en possession d'un permis de conduire international ratifié par un pays ayant conclu la Convention de Genève, vous pouvez conduire au Japon pendant les périodes déterminées suivantes:

● Validité du permis de conduire international

La validité de votre permis ne sera pas plus longue que les deux cas suivants:

un an à partir du jour de votre arrivée au Japon ou pour la période restante jusqu'à l'expiration de votre permis de conduire international. Si vous êtes enregistré sur le registre de population au Japon et que vous quittez puis revenez sur le territoire japonais dans une période de moins de trois mois, la période de validité sera calculée à partir du jour de votre première arrivée au Japon.

● Pays ayant signé l'accord de Genève sur la circulation routière (au mois de décembre 2017)

Asie	Japon	Afrique	Mali	Europe	Islande
	Philippines		Niger		Bulgarie
	Inde		Rwanda		Malte
	Thaïlande		Sénégal		Albanie
	Bangladesh		Sierra Léone		Luxembourg
	Malaisie		Togo		Monaco
	Singapour		Tunisie		San Marino
	Sri Lanka		Ouganda		Vatican
	Cambodge		Zimbabwe		Kirghizistan
	Laos		Namibie		Géorgie
	Corée du Sud		Burkina Faso		République Tchèque
			Nigéria		Slovaquie
Moyen et proche Orient	Turquie	Europe	Royaume Uni	Amérique du Nord et du Sud, Amérique Centrale	Slovénie
	Israël		Grèce		Etats-Unis
	Syrie		Norvège		Canada
	Chypre		Danemark		Pérou
	Jordanie		Suède		Cuba
	Liban		Pays-Bas		Equateur
	Emirats Arabes Unis		France		Argentine
Afrique	Afrique du Sud		Italie		Chili
	Rép. Centrafricaine		Russie		Paraguay
	Egypte		Serbie		Barbade
	Ghana		Montenegro		République Dominicaine
	Algérie		Espagne		Guatemala
	Maroc		Finlande		Haïti
	Botswana				Trinité et Tobago

Informations multilingues sur la vie quotidienne



N Circulation Routière

▣ [N Circulation Routière](#)

Congo (Rép. démocratique du)		Portugal		Vénézuela
Congo (République du)		Autriche		Jamaïque
Bénin		Belgique	Océanie	Nouvelle- Zélande
Côte d'Ivoire		Pologne		Fiji
Lesotho		Irlande		Australie
Madagascar		Hongrie		Papouasie Nouvelle-Guinée
Malawi		Roumanie	Régions administrées	Hong Kong
				Macao

(96 pays, 2 régions)

Source : Préfecture de police

<http://www.keishicho.metro.tokyo.jp/menkyo/menkyo/kokugai/kokugai04.html>

(2) Renouvellement du permis de conduire international

Chaque pays ayant conclu la Convention, délivre le permis de conduire international et les permis qui sont faits à l'étranger ne peuvent être renouvelés au Japon. Vous devez effectuer ce renouvellement auprès du pays d'origine.

Si vous restez plus d'un an au Japon, il vous est conseillé d'obtenir le permis de conduire japonais.

(3) Permis de conduire étranger

Vous pouvez conduire pendant une période d'un an à partir de votre arrivée au Japon avec un permis de conduire obtenu en Allemagne, Suisse, France, Belgique, Taiwan et Italie ou durant la période de validité du permis international si ces permis sont traduits en Japonais. Ce cas ne s'applique pas aux personnes inscrites au Registre de population, qui quittent le pays avec une autorisation de retour pour revenir dans les 3 mois suivant leur sortie. Le premier jour est celui de l'arrivée au Japon. Celui-ci doit être traduit en japonais par les autorités qui l'on délivré, par l'ambassade ou le consulat au Japon ou par la Fédération Automobile Japonaise ([voir 2-4 JAF](#))

Vous devez toujours avoir ces documents ainsi que votre passeport avec vous quand vous conduisez.





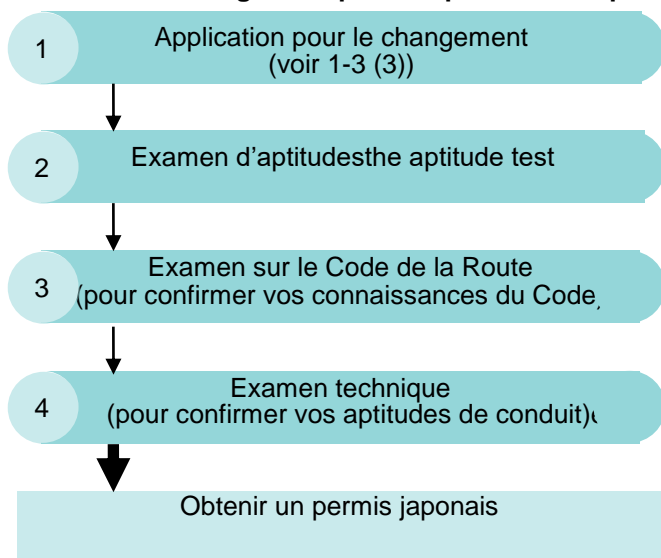
1 Permis de conduire

1-3 Changement pour un permis du Japon

(1) Changement pour un permis du Japon pour les personnes en possession d'un permis de conduire délivré dans le pays étranger

Si vous possédez un permis de conduire obtenu dans un pays étranger et que vous pouvez prouver que vous avez ce permis depuis plus de trois mois, il vous est possible de demander un changement pour le permis japonais. Sauf empêchement de conduire au Japon, et après contrôle et vérification, vous êtes dispensé d'une partie de l'examen i (pour prouver que vous connaissez le Code de la Route et que vous savez techniquement conduire) qui se déroule dans un Centre d'émission de permis de conduire de la police ou dans un Centre d'examen de conduite près de votre domicile.

(2) Procédure de changement pour un permis du Japon



* Faites-vous accompagner d'un interprète si vous ne savez pas parler japonais

* Vous n'avez pas à passer les tests 3 et 4 si vous possédez un permis de conduire délivré par un des 25 pays suivants plus une région (en avril 2017): France, Allemagne, Suisse, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Grande-Bretagne, Danemark, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Suède, Norvège, Islande, Finlande, Autriche, Australie, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Canada, République Chèque, les états de Maryland et de Washington aux Etats-Unis, la Slovénie, le Monaco et Taiwan.



1 Permis de conduire

(3) Documents à fournir pour obtenir le changement pour un permis du Japon

Documents nécessaires	Où aller	Frais
<ol style="list-style-type: none">1. Formulaire d'application pour le permis de conduire (disponibles dans les centres d'examen)2. Photo d'identité (3cm x 2.4cm, de moins de six mois) Le nombre de photos varie avec la demande3. Attestation de domicile indiquant la nationalité (pour les personnes non enregistrées au Registre de population, attestation du chef de famille ou du propriétaire du lieu d'hébergement)4. Votre permis de conduire original délivré par un pays autre que le Japon. (si le permis ne porte pas de date de délivrance il faut un papier l'indiquant)5. Une traduction officielle de votre permis original (délivrée par un service consulaire, une administration étrangère ou JAF)6. Votre passeport (il doit porter la ou les mentions d'émigration d'immigration)	Centre de permis de conduire de votre lieu de résidence	A peu près 5,000 yens pour l'application, la délivrance et autres services. Les frais varient selon le type de permis de conduire. Pour les détails, renseignez-vous auprès du Centre de permis de conduire de votre lieu de résidence.

Selon les pays, il existe d'autres documents en dehors de ceux qui sont susmentionnés. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au Centre de conduite le plus proche de votre domicile.



1 Permis de conduire (Unten Menkyosho)

1-4 Comment obtenir un permis de conduire du Japon

(1) Documents à fournir pour obtenir un permis de conduire du Japon

Suivant votre nationalité, vous devrez passer les tests suivants. Dans certains cas vous pourrez passer ces tests en anglais ou d'autres langues. Demander des précisions.

● Examens et tests à passer

Aptitudes physiques	examen de la vue etc.
Test sur le Code de la Route	confirmer vos connaissances sur les règles de la circulation routière (normalement en japonais)
Épreuves pratiques	confirmer votre aptitude à conduire (les directions sont données en japonais)

(2) Auto-école

Au Japon, généralement on va à l'auto-école pour obtenir un permis de conduire. Dans le cas du permis ordinaire, ça coute environ 300 000 yens. La période varie suivant les écoles ; alors il est préférable de se renseigner dans chaque auto-école. Si vous finissez des cours dans une auto-école affiliée, vous n'avez pas besoin de passer d'épreuves pratiques. Dans ce cas, vous n'aurez qu'à passer les contrôles d'aptitudes physiques et l'examen du Code de la Route organisés par la Commission de Sécurité Publique. Les leçons de conduite ainsi que les examens sont en japonais.



1 Permis de conduire

1-5 Période de validité du permis de conduire et changement d'adresse

(1) Période de validité du permis de conduire et expiration

Votre permis de conduire est valable un mois après le troisième anniversaire du jour de la délivrance du permis. Après cela, vous devrez le renouveler tous les trois ou cinq ans suivant la période de possession du permis et le nombre de pénalités reçues. Si le terme de renouvellement du permis s'approche, vous recevrez une carte postale de convocation (si vous déménagez vous devrez faire le changement d'adresse auprès d'un commissariat de police, sinon vous ne pourrez pas recevoir la carte). Le renouvellement du permis de conduire s'effectue dans un Centre de permis ou un commissariat de police. Vous devrez passer un contrôle d'aptitudes physiques et assister à un cours sur le Code de la Route.

Si vous laissez tomber le renouvellement, votre permis de conduire expirera et vous devrez repasser tous les examens pour obtenir un nouveau permis de conduire.

(2) En cas d'un changement d'adresse

Quand vous changez votre adresse, vous devez faire une procédure nécessaire pour que la nouvelle adresse figure sur votre nouveau permis de conduire. Pour cela, vous devez présenter une copie d'un papier officiel portant votre nouvelle adresse (exemple; attestation de domicile ou carte d'Assurance Publique de Santé etc.) au Centre de permis ou au commissariat de police de votre nouveau domicile.



1 Permis de conduire

1-6 Suspension et annulation du permis de conduire

(1) Comment marche le système de points de pénalité?

Au Japon, en cas d'infraction du Code de la Route comme accident de la route, négligence du signal, excès de vitesse, infraction de stationnement on vous inflige des points de pénalité. Si les points s'élèvent à un certain nombre, votre permis de conduire est annulé ou suspendu (Si vous n'avez pas été sujet à une convocation au tribunal durant les trois dernières années, de six à quatorze points peuvent entraîner la suspension du permis alors que quinze points ou plus provoquent l'annulation du permis de conduire). Notamment si vous faites un délit de fuite, conduite en état d'ivresse (sous l'influence de l'alcool) ou conduite sans permis, les mesures administratives seront plus lourdes car ils sont très crapuleux.)

(2) Système de notification des violations pas très graves du Code de la Route

Les personnes qui commettent une infraction considérée pas très grave se voit remettre une carte bleue (explicite l'infraction) et un avis de paiement par un agent sur le lieu de l'infraction. Le règlement de la contravention doit être réglée avant l'échéance inscrite sur l'avis de paiement à la poste ou à la banque dans les huit jours (évidemment les points seront infligés). La liste ci-dessous vous informe sur les points suivant l'infraction

● Points pour les infractions principales et montant des pénalités

Sorte d'infraction	Points	Amende (véhicules de grands modèles)	Amende (véhicules ordinaires)	Amendes (moto)
Excès de vitesse (de 25 à 30 km/heure)	3	¥25,000	¥18,000	¥15,000
Infraction de stationnement	2	¥21,000	¥15,000	¥9,000
Stationnement ou arrêt dans la zone interdite	1	¥12,000	¥10,000	¥6,000
Ignorance du signal (feu rouge etc..)	2	¥12,000	¥9,000	¥7,000
Passage de zone interdite	2	¥9,000	¥7,000	¥6,000
Infraction de la ligne	2	¥12,000	¥9,000	¥7,000
Infraction de dépassement	2	¥12,000	¥9,000	¥7,000
Infraction d'obligation de conduite au carrefour	2	¥12,000	¥9,000	¥7,000
Conduite utilisant un portable etc.. (tenir à la main)	1	¥7,000	¥6,000	¥6,000



2 Propriété et utilisation de voiture

Les propriétaires et utilisateurs de véhicules sont obligés de les enregistrer et de garder une garage, faire une révision périodique, N'oubliez pas de compter tous les frais annuels pour l'entretien et l'utilisation d'un véhicule comme l'essence, l'assurance automobile, la révision périodique, l'impôt, les réparations etc..

2-1 Immatriculation de voiture

Dans tous les cas indiqués dans les cadres ci-dessous, vous devez immatriculer votre voiture à la Direction Générale de la Circulation Routière de votre domicile et obtenir une plaque d'immatriculation. Vous pouvez demander au concessionnaire où vous avez acheté votre voiture de faire les démarches à votre place.

Pour acheter et enregistrer un voiture vous avez besoin d'un sceau enregistré (en cas d'une voiture légère, un sceau simple).

(voir [D Autres notifications-5 Sceau](#)).

Cas nécessitant une immatriculation	Lieu
<ul style="list-style-type: none">- Quand vous achetez une voiture- Quand le nom ou l'adresse du propriétaire de voiture change- Quand vous vendez ou achetez une voiture- Quand vous envoyez une voiture à la casse- Quand vous perdez votre plaque d'immatriculation	Direction Générale de la Circulation Routière de votre domicile



2 Propriété et utilisation de voiture

2-2 Certificat du garage

À la possession d'une voiture, vous avez besoin d'un certificat du garage (prouvant que vous gardez une place en dehors de la rue)

Dès que vous gardez la place, soumettez une application de certificat du garage au commissariat de votre domicile et recevez un certificat et une étiquette.



2 Propriété et utilisation de voiture

2-3 Révision périodique obligatoire des voitures « shaken »

La révision périodique des voitures sert à montrer que votre voiture est aux normes décidées par la loi. Cette révision est obligatoire et vous devez obtenir un certificat de la révision périodique (*shaken-sho*). La révision est valable deux ans pour les voitures personnelles (trois ans après la première révision d'une voiture neuve). Toutes les voitures doivent passer une révision tous les deux ans. Une vignette auto-collante carrée vous sera remise et devra être collée sur le pare-brise.

Avec un petit supplément financier, il est beaucoup plus simple de faire faire ces démarches par un concessionnaire. Si vous désirez le faire par vous-même, adressez-vous à la Direction Générale de la Circulation Routière de votre domicile.



2 Propriété et utilisation de voitures

2-4 JAF (Fédération Automobile du Japon)

La JAF (Fédération Automobile du Japon) assure un service de dépannage en cas d'accident ou panne 24h/24 et 365 jours par an. Les membres de cette fédération peuvent recevoir des informations diverses sur le trafic routier. (une cotisation annuelle est nécessaire)

(1) Publication de la traduction de permis de conduire étrangers

Pour changer d'un permis de conduire étranger en permis japonais, vous avez besoin d'une traduction en japonais de votre permis étranger. Une traduction émanant d'un organisme officiel comme la JAF, l'ambassade ou le consulat, l'autorité qui vous a délivré votre permis de conduire

Les frais d'application sont d'un montant de 3,000 yens par permis. Si vous faites les démarches par la poste, vous devrez payer en plus des frais de renvoi de 500 yens (frais de commission inclus).

● Site officiel JAF:

<http://www.jaf.or.jp/> (japonais)

<http://www.jaf.or.jp/e/index.htm> (anglais)

● Procédure d'inscription

Documents nécessaires	Comment s'inscrire	Bureau d'application	Frais d'application
1. Un formulaire pour la traduction d'un permis de conduire étranger 2. Permis étranger 3. Une copie de la carte de séjour ou copie de l'attestation de domicile*	Dans les bureaux de JAF ou en envoyant les documents en recommandé	Guichet de traduction de chaque bureau de JAF	3,000yens (par la poste) Frais de renvoi : 500 yens (frais de commission inclus)

* pour les permis de conduire rédigés en Arabe ou en Russe, ou délivrés par la Corée du Sud, Thaïlande, Myanmar.

(2) Vente du « Code de la Route en langues étrangères »

Le Code de la Route (édité par l'Association de la Sécurité Routière) sert à préparer l'examen du Centre de conduite. JAF édite des versions étrangères en 4 éditions (anglais, chinois, portugais, espagnol). La version japonaise est gratuite dans certains départements les versions étrangères sont de 1,404yens. (taxe de consommation incluse, frais postaux non-inclus)

Informations multilingues sur la vie quotidienne



N Circulation Routière

▣ [N Circulation Routière](#)

Pour les détails, accédez au site de JAF. <http://www.jaf.or.jp/>





3 Propriété et utilisation de motos ou vélos

Les propriétaires de motos et de vélos doivent se soumettre aux règles du Code de la Route.

3-1 Enregistrement de motos

Les propriétaires de motos 126cc et plus doivent enregistrer leurs motos auprès du bureau de la Direction Générale de la Circulation Routière (bureau d'inspection et d'enregistrement de voitures) et recevoir une plaque d'immatriculation. Les propriétaires de motos de moins de 125cc doivent déclarer leurs motos à la mairie de leur domicile.

3-2 Enregistrement contre le vol de vélos

Il existe un enregistrement contre le vol de vélos. L'enregistrement s'effectue la plupart du temps au moment de l'achat du vélo.

3-3 Stationnement

(1) Zones de stationnement interdit aux motos et vélos

Certaines zones comme, ?? gares sont interdites au stationnement. Une mise en fourrière est possible pour toutes les motos ou vélos garés dans ces zones.

(2) Procédures de récupération après mise en fourrière

Pour récupérer votre moto ou vélo, vous devez présenter la clé et un papier d'identité (le permis de conduire par exemple). Dans certains cas, vous ne pourrez le récupérer qu'après avoir payé une amende. Cette amende correspond aux frais de mise en fourrière.

Zone interdit de
stationner de vélos





4 Code de la Route

4-1 Code de la Route japonais

Au Japon, les règles de circulation doivent être appliquées par les piétons, les voitures, les motos et les vélos. Il est utile de connaître ces règles le plus vite possible afin d'éviter des accidents au Japon.

(1) Règlements de base

En l'absence de trottoirs, vous devez marcher sur le côté droit de la route. Les voitures et les vélos doivent rouler sur la côté gauche de la route. Dans tous les cas, les piétons sont prioritaires. Les piétons doivent appliquer les règles de circulation avec attention. Vous devez suivre les indications des panneaux de circulation avec attention.













Informations multilingues sur la vie quotidienne



N Circulation Routière

▣ [N Circulation Routière](#)

● Principaux panneaux de circulation

			
Cédez le passage Les voitures doivent marquer un arrêt	Ralentir Les voitures doivent rouler à vitesse réduite	Sens interdit Il est interdit de prendre cette voie	Interdiction de passage Il est interdit d'empreinter cette voie aux piétons et aux voitures
			
Interdiction de passage aux voitures Il est interdit d'empreinter cette voie aux voitures	Sens unique Les voitures doivent rouler uniquement dans le sens indiqué	Directions obligatoires Les voitures doivent tourner à gauche ou aller tout droit	Stationnement et arrêt interdits pendant les heures indiquées Il est interdit de s'arrêter ou de se garer pendant les heures indiquées
			
Stationnement interdit pendant les heures indiquées Il est interdit de stationner pendant les heures indiquées	Interdiction de traverser aux piétons Il est interdit aux piétons de traverser cette voie	Voie réservée aux piétons et vélos Seuls, les piétons et les vélos peuvent empreinter cette voie	Voie réservée aux piétons Seuls, les piétons peuvent empreinter cette voie



(2) Règles de base pour les piétons

Devoir marcher sur les trottoirs où ceux-ci existent.

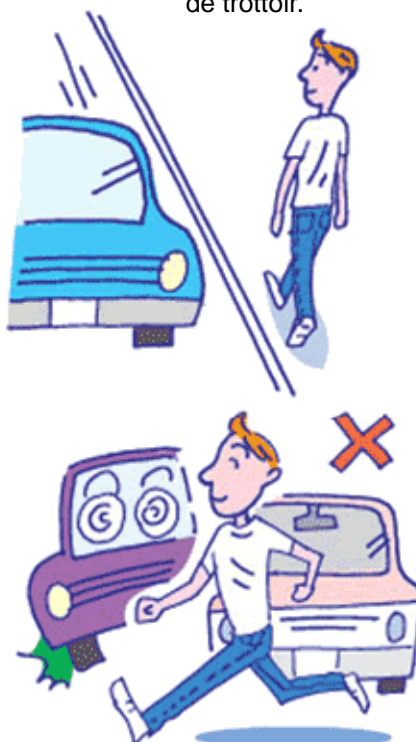


Marcher sur le côté droit de la route en l'absence de trottoir.

Respecter les feux de signalisation même en cas de hâte.



Ne pas traverser lorsque les voitures sont à l'arrêt ou en stationnement.

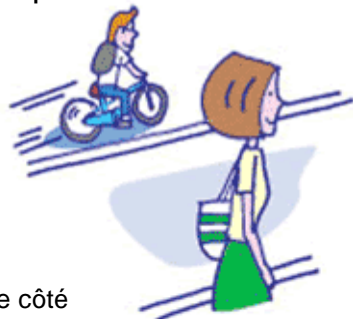


Utiliser les passerelles pour piétons. En l'absence de passerelles, vérifier qu'aucune voiture n'arrive à droite ni à gauche avant de traverser.





(3) Règles de base pour les vélos.



Roulez sur le côté gauche de la route.

Ne pas roulez de front.



Soyez constamment en alerte de la circulation.



Il est possible d'emprunter une voie réservée aux piétons et vélos.



Sur les trottoirs, les piétons ont la priorité. Ne pas forcer le passage ou se servir de sa sonnette pour obliger les piétons à se pousser. Marquer un arrêt momentané en présence de piétons en grand nombre.



Utilisez une lumière de nuit.



Vérifiez à gauche et à droite la circulation avant de franchir un stop.



Respectez les feux de signalisation. Emprunter la zone pour vélos des passages cloutés.

Informations multilingues sur la vie quotidienne



N Circulation Routière

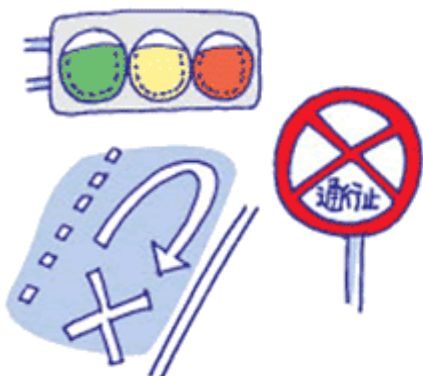
▣ [N Circulation Routière](#)

(4) Règles de base pour les voitures et les vélos

Ne jamais conduire une voiture sans permis de conduire ou sous l'influence de l'alcool. De graves dangers et sanctions peuvent en découler.



Le conducteur et le passager doivent attacher la ceinture de sécurité. Les enfants de moins de six ans doivent être assis dans un siège-auto. Le port du casque est obligatoire pour toutes les motos.



Ne pas utiliser un portable en conduisant.

Respectez la signalisation routière.



Respectez un stop et vérifiez à gauche et à droite la circulation avant de redémarrer.



Donner la priorité aux piétons quand ceux-ci traversent sur un passage clouté.



Nombreux sont les accidents impliquant des personnes âgées. Redoubler d'attention lorsque vous empruntez une route fréquentée par des personnes âgées.



5 Accidents de la route

Depuis quelque temps, le nombre d'accidents de la route causés par des étrangers est en augmentation. Un accident de la route peut arriver n'importe où et n'importe quand. Cette partie vous présente comment s'assurer contre un accident.

5-1 Accidents de la route et Assurances

(1) Dans le cas où vous êtes responsable d'un accident

Si vous causez un accident, arrêtez immédiatement votre voiture, portez- vous à l'aide des blessés, prenez les mesures contre tout danger sur la route et appelez la police.

(i) Appeler la police
Arrêtez votre voiture de façon à ne pas gêner la circulation et appelez la police (composer le 110). En cas de blessé, appelez une ambulance.
↓
(ii) Constat d'accident
Indiquez le lieu de l'accident à la police dès son arrivée. Restez sur le lieu de l'accident jusqu'à l'arrivée de la police (sauf en cas de blessure). Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez de ne pas être dédommagé par votre assurance.
↓
(iii) Constat mutuel d'accident
Echangez vos adresses, vos noms et numéros de téléphone avec l'autre partie.
↓
(iv) Contacter votre compagnie d'assurance
Si vous ne contactez pas votre compagnie d'assurance, vous risquez de ne pas être remboursé pour les dommages commis. Les compagnies d'assurances peuvent effectuer les négociations avec l'autre partie à votre place. Ceci est fortement recommandé.



(2) Dans le cas où vous êtes victime d'un accident

(i) Constat mutuel d'accident
Assurez-vous de bien échanger vos coordonnées, le numéro de la plaque d'immatriculation etc...avec l'autre partie.
↓
(ii) Appelez la police
Appelez immédiatement la police (composer le 110). Ceci est obligatoire pour obtenir un constat de police qui vous permettra d'être dédommagé.
↓
(iii) Rendez-vous dans un hôpital et obtenez un certificat médical
Pour pouvoir être dédommagé, vous devez présenter un certificat médical à l'autre partie et à l'assurance. Il est conseillé d'obtenir ce certificat même si vos blessures ne sont pas graves.
↓
(iv) Certificat d'arrêt de travail
Dans le cas où vos blessures vous obligent à un arrêt de travail, demandez à votre employeur un certificat d'arrêt de travail. Ceci est nécessaire pour pouvoir obtenir des dommages de l'autre partie et de l'assurance.

* Si vous êtes victime d'un accident, vous pouvez être dédommagé par l'assurance obligatoire ainsi que par d'autres assurances complémentaires contractées par la personne qui a causé l'accident.

* De même, si vous êtes accidenté pendant votre trajet professionnel ou pendant votre travail, vous pouvez être dédommagé par l'assurance du travail.

(3) Assurance obligatoire (responsabilité civile automobile)

Il existe l'assurance obligatoire et les assurances complémentaires. Au Japon, les propriétaires de véhicules sont obligés de contracter une assurance dite obligatoire. Le contrat d'assurance obligatoire est automatiquement payé à l'achat d'une nouvelle voiture ou après une révision périodique. Cette assurance n'est valable qu'en cas de responsabilité d'accident entraînant décès ou blessures d'une personne. Le montant de dédommagement est plafonné, et peut ne pas être suffisant en cas d'important dégâts physiques ou matériels. Il est vivement conseillé de contracter une assurance complémentaire auprès de compagnies d'assurances privées.

(4) Assurance complémentaire

Les assurances complémentaires couvrent les frais non remboursés par l'assurance obligatoire comme les dégâts matériels d'autre personne et le vol de véhicules.

Elles couvrent également les frais personnel au de là du plafond de l'assurance obligatoire.

Vous pouvez contracter une assurance complémentaire dans une compagnie d'assurance privée.



5 Accidents de la route

5-2 Conseil d'accidents de la route et mutualités d'accident

(1) Conseil d'accidents de la route

Si vous avez provoqué ou été victime d'un accident de la route, prenez conseil auprès d'un bureau de conseils spécialisés le plus proche de votre domicile. Pour les cas compliqués, un avocat vous conseillera. Les conseils sont donnés gratuitement et confidentiellement.

Pour les détails, adressez-vous à la mairie de votre domicile.

(2) Mutualité d'accident

Ces mutualités offrent des paiements de consolation aux victimes d'accidents causés par une voiture ou un vélo au Japon.

Pour plus de détails, adressez-vous à la mairie de votre domicile



5 Accidents de la route

5-3 Dédommagements et méthodes d'évaluation

(1) Dédommagements

Si vous êtes victime d'un accident de la route, vous avez droit à quatre types de dédommagements:

• Frais médicaux	• Dommages-et intérêts
• Frais de consolation	• Dédommagements pour décès ou invalidité permanente (perte de salaire et dommages et intérêts)

(2) Méthodes d'évaluation des dommages

Les méthodes d'évaluation diffèrent selon l'assurance obligatoire, les assurances complémentaires et l'Ordre des avocats.

Assurance obligatoire	Le montant limite pour les frais médicaux est de 1.2 million de yens. En plus, si vous avez une invalidité permanente causée par un accident de la route, les frais remboursés sont calculés suivant le degré d'invalidité. Les frais remboursés par l'assurance obligatoire peuvent être nuls s'il est estimé que votre responsabilité est extrêmement grave. Les frais remboursés ne couvrent en général que les frais médicaux et peu ou pas de dédommagements pour arrêt de travail ou de dommages et intérêts sont remboursés.
Assurances complémentaires	Les montants limites de dédommagements varient selon les compagnies d'assurance.
Méthodes d'évaluation des dommages par l'Ordre des avocats	Méthodes utilisées par l'Ordre des avocats pour les procès civils. L'idée de "proportion de responsabilité" est utilisée pour déterminer le degré de responsabilité aussi bien du responsable que de la victime. Le montant des dédommagements varie selon cette proportion.